



ZICO N° BE04 ARRIERE COTE DE DIJON ET DE BEAUNE

Communes : voir Annexe 1

Département : Côte d'Or (21)

Superficie : 63309 ha

Propriétaires : Privés, Collectivités locales, Etat

Coordonnées : 46° 56' - 47°19' N
04° 37' - 04° 59' E

◆ Intérêt scientifique du secteur

Scientifiques assurant le suivi du secteur : Centre d' Etudes Ornithologiques de Bourgogne (C.E.O.B.)

Milieu :

- Cours d'eau
- Lande, jeune parcelle de reboisement
- Végétation sclérophylle, garrigue, maquis
- Pelouse xérophYTE sur sol calcaire, pseudosteppe
- Forêt de feuillus
- Forêt mixte
- Eboulis montagnards, versants rocheux
- Falaise et parois rocheuses
- Caverne, grotte
- Cultures sans arbres
- Vergers, bosquets, plantation de peupliers ou d'exotiques (vignes)

Faune :

- OISEAUX
- . Circaetus gallicus
- . Circus cyaneus
- . Accipiter gentilis
- . Falco subbuteo
- . Falco peregrinus
- . Aegolius funereus
- . Caprimulgus europaus
- . Alcedo atthis
- . Picus canus
- . Dryocopus martius
- . Lullula arborea
- . Sylvia hortensis
- . Lanius collurio
- . Emberiza hortulana

◆ Gestion

Néant.

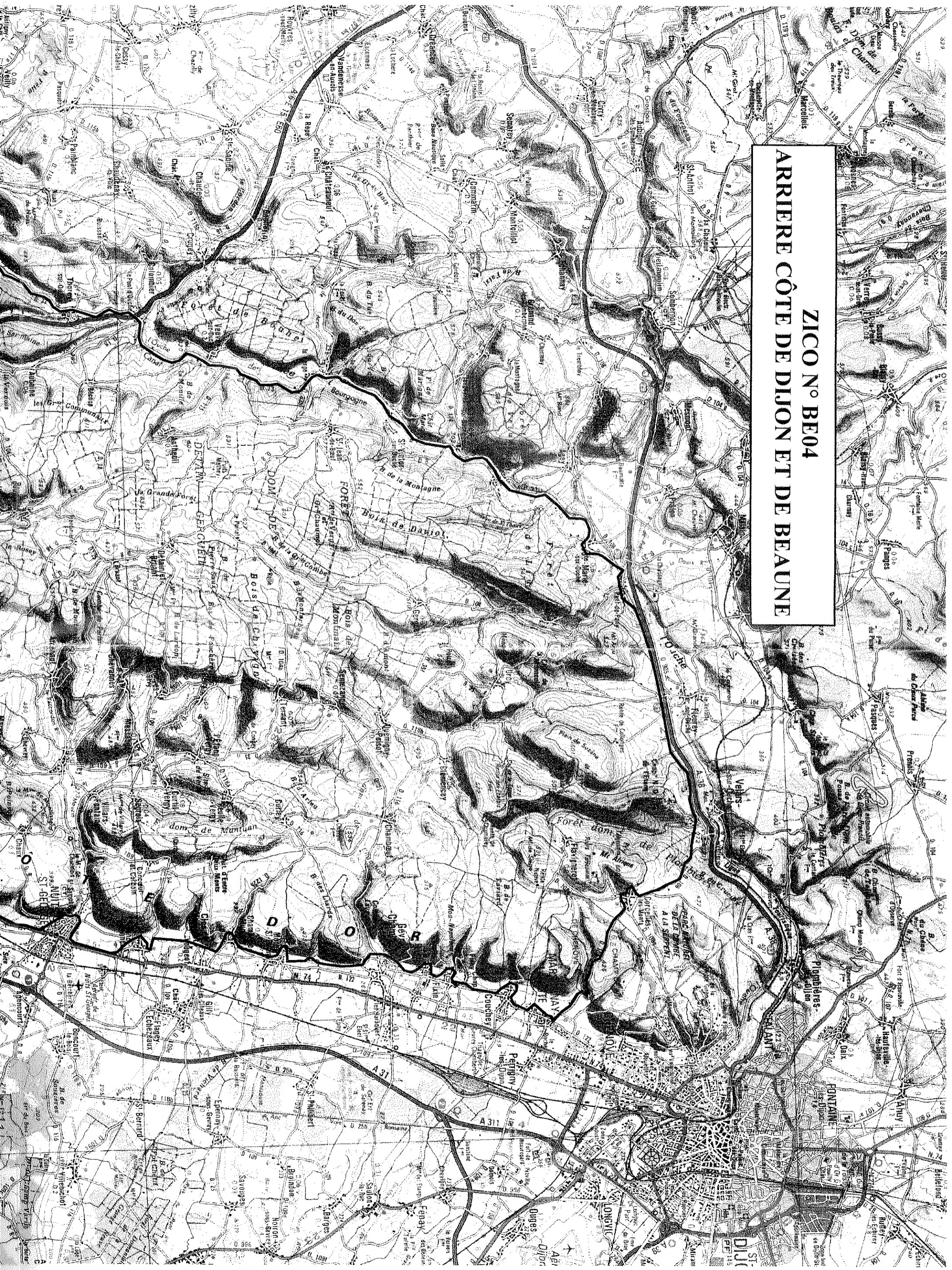
◆ Procédure de création

Service instructeur	: C.E.O.B.
Délibération Conseil Municipal	: -
Consultation des services	: -
Arrêté préfectoral	: -
Gestionnaire	: -

ANNEXE 1

- Aloxe-Corton (21010)
- Antheuil (21014)
- Arcenant (21017)
- Arcey (21018)
- Aubaine (21030)
- Aubigny-la-Ronce (21032)
- Auxey-Duresses (21037)
- Barbirey-sur-Ouche (21045)
- Baubigny (21050)
- Beaune (21054)
- Bessey-en-Chaume (21065)
- Bévy (21070)
- Bligny-sur-Ouche (21087)
- Bouilland (21092)
- Bouze-lès-Beaune (21099)
- Brochon (21110)
- La Bussière-sur-Ouche (21120)
- Chamboeuf (21132)
- Chambolle-Musigny (21133)
- Chassagne-Montrachet (21150)
- Chaux (21162)
- Chevannes (21169)
- Chorey (21173)
- Clémencey (21178)
- Collonges-lès-Bévy (21182)
- Comblanchien (21186)
- Corcelles-lès-Monts (21192)
- Corgoloin (21194)
- Cormot-le-Grand (21195)
- Corpeau (21196)
- Couchey (21200)
- Crugey (21214)
- Curley (21217)
- Curtil-Vergy (21219)
- Cussy-la-Colonne (21221)
- Détain-et-Bruant (21228)
- Echevronne (21241)
- L'Etang-Vergy (21254)
- Fixin (21265)
- Flagey-Echezeaux (21267)
- Flavignerot (21270)
- Fleurey-sur-Ouche (21273)
- Fussey (21289)
- Gergueil (21293)
- Gevrey-Chambertin (21295)
- Gisse-sur-Ouche (21300)
- Ivry-en-Montagne (21318)
- Lusigny-sur-Ouche (21360)
- Magny-lès-Villers (21368)
- Marey-lès-Fussey (21354)
- Marsannay-la-Côte (21390)
- Mavilly-Mandelot (21397)
- Meloisey (21401)
- Messanges (21407)
- Meuilley (21409)
- Meursault (21412)
- Montceau-et-Echarnant (21427)
- Monthelie (21428)
- Morey-Saint-Denis (21442)
- Nantoux (21450)
- Nolay (21461)
- Nuits-St-Georges (21464)
- Pernand-Vergelesses (21480)
- Pommard (21492)
- Premaux-Prissey (21506)
- Puligny-Montrachet (21512)
- Quemigny-Poisot (21513)
- Reulle-Vergy (21223)
- La Rochepot (21527)
- St-Aubin (21541)
- St-Jean-de-Boeuf (21553)
- Ste-Marie-sur-Ouche (21559)
- St-Romain (21569)
- Saint-Victor-sur-Ouche (21578)
- Santosse (21583)
- Savigny-lès-Beaune (21590)
- Segrois (21597)
- Semezanges (21601)
- Serrigny (21606)
- Ternant (21625)
- Thorey-sur-Ouche (21634)
- Urcy (21650)
- Vauchignon (21658)
- Velars-sur-Ouche (21661)
- Veuvey-sur-Ouche (21673)
- Villars-Fontaine (21688)
- Villers-la-Faye (21698)
- Volnay (21712)
- Vosne-Romanée (21714)

ZICO N° BE04
ARRIERE CÔTE DE DIJON ET DE BEAUNE





Côte de Beaune

Communes : Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bouze-les-Beaune, La Rochepot, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Monthélie, Nantoux, Pommard, la Rochepot, Saint-Aubin, Saint-Romain, Volnay.



21

← ZNIEFF de Type II n°0024

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

La Côte de Beaune est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : **1 800 ha**

Milieu(x) naturel(s) : **forêts, pelouses et landes calcicoles, sources, grottes, falaises, cours d'eau**

Protection existante au titre de la protection de la nature : **Arrêté de protection de biotope (St Romain, Baubigny)**

Intérêt : **EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : **3**

Date des données : **1991**

Mise à jour : **1993**

Cette zone, située au Sud-Ouest de Beaune, correspond à la bordure des plateaux calcaires qui dominent le Val de Saône. Au-delà des vignes s'étend une mosaïque de boisements, de cultures et de pelouses calcaires d'un grand intérêt pour la biodiversité avec diverses espèces témoignant des influences méditerranéennes qui s'exercent en Bourgogne.

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.

En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris. Les reptiles trouvent là des secteurs de prédilection.

D'autres insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés. Certaines espèces d'oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.

Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles :

- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt ;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces. Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers.

Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice.



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES HABITATS RARES ET VARIÉS...

Les falaises, les éboulis, les pentes rocheuses consti-tuent le support de diffé-rents groupements végétaux : végétation des falaises, pelouses sèches, landes arbustives, forêts de ravins, ...

Un nombre important d'entre eux sont inscrits dans la Directive Habitats* parmi les milieux naturels à protéger en priorité.

DES PLANTES MERIDIONALES...

Les secteurs les plus secs et exposés au Sud abritent de nombreuses plantes méridionales, proches de leur limite nord de répartition. On peut citer, en exemple, le Liseron cantabrique, l'Erable de Montpellier ou l'Inule des montagnes. Ces trois plantes sont protégées en Bourgogne

UNE FAUNE DIVERSIFIEE....

La diversité des habitats naturels va de pair avec la diversité de la faune. Les caractéristiques les plus remarquables concernent :

- les falaises avec le Faucon pèlerin,
- les sources avec une faune diversifiée d'invertébrés,
- les secteurs secs et ensoleillés où l'on peut



Liseron cantabrique



Faucon pèlerin

LEXIQUE

* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en œuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour freiner la reforestation des landes et pelouses.

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260015005 N° REGIONAL : 0024

COTE DE BEAUNE

COTE D'OR

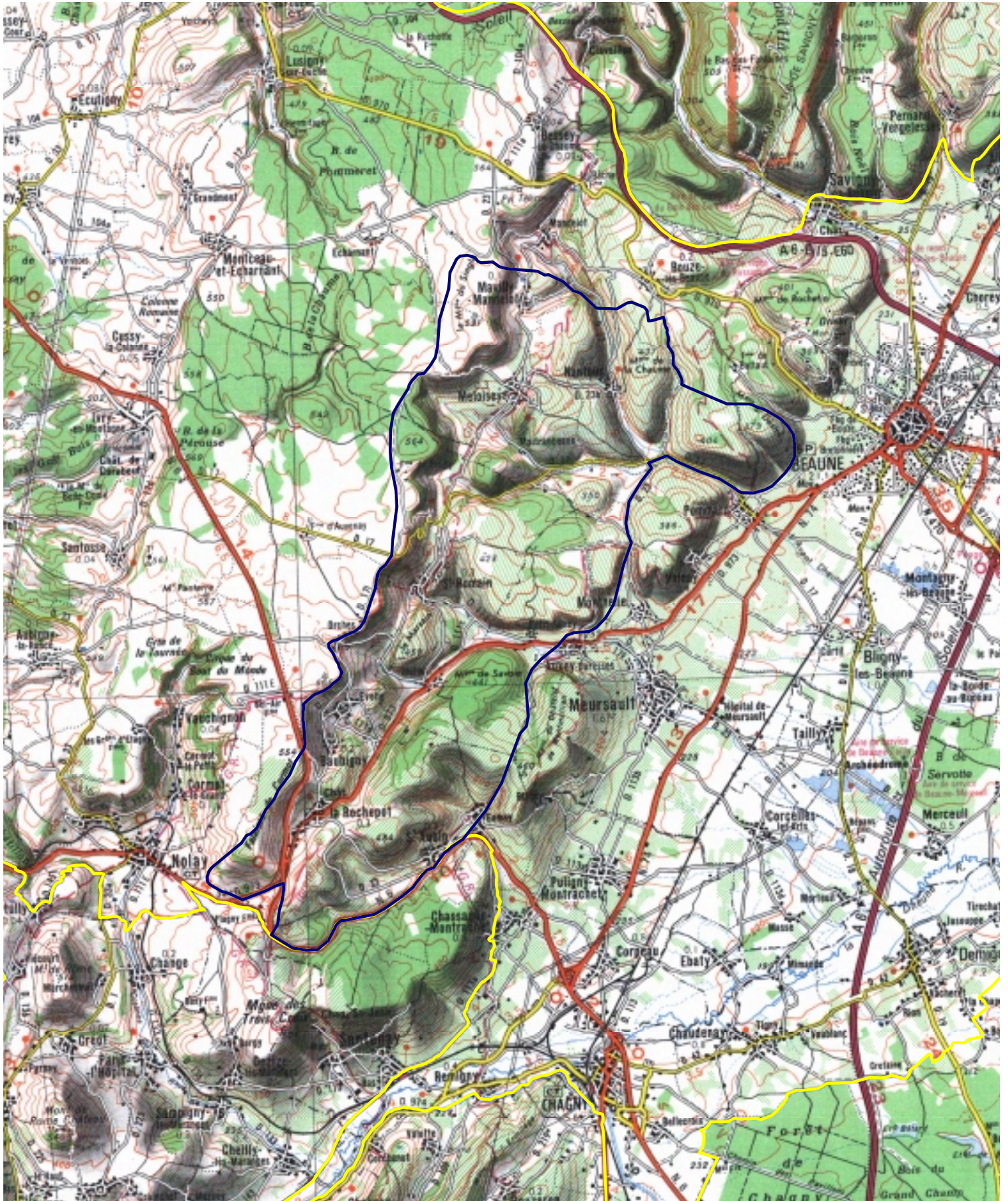


Echelle

0 2.5 5 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

 : ZNIEFF de type 2 voisins



Communauté d'Agglomération de Beaune Cote et Sud

ANNEXE 6

EXTRAITS DU PLAN PARCELLAIRE ET DU FOND IGN AU 1/25 000

Étude 13-095D/21

Juin 2014

CPGF-HORIZON

Centre-Est



eau
environnement
géophysique...

"Le Rivet" 5 allée du Levant - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. : 04 74 18 32 47 - Fax : 04 74 18 32 58

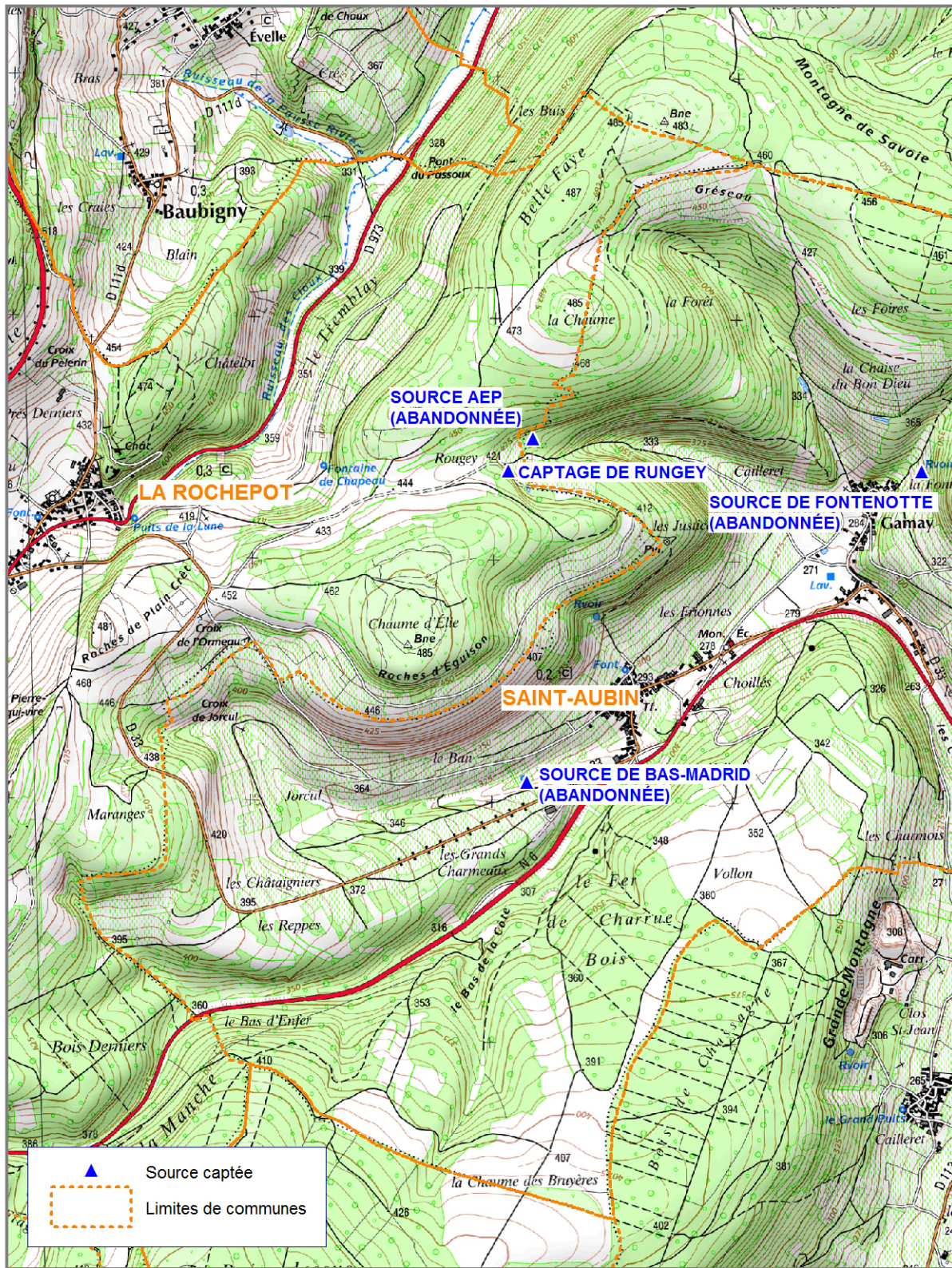
www.cpgf-horizon-ce.com



OPQIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉE

CERTIFICAT
N° 08 06 1986

IMPLANTATION IGN 1/25000
Captage DE RUNGEY



EXTRAIT CADASTRAL
Captage DE RUNGEY

